



Bruxelles, le 10 avril 1978

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions tenues entre les représentants de nos gouvernements et portant sur un accord à long terme relatif aux frontières maritimes et aux ressources marines connexes. J'ai l'honneur également de me référer à l'Accord de Pêche réciproque entre le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement du Canada (l'Accord réciproque de 1977) signé à Washington, D.C. le 24 février 1977.

Bien qu'on ait jusqu'à maintenant marqué de grands progrès vers la conclusion d'un accord à long terme, il reste cependant un certain nombre de questions à résoudre. Ainsi, vous savez que l'Accord réciproque de 1977 prenait fin le 31 décembre de la même année. Il est donc nécessaire, en attendant la conclusion d'un accord à long terme, d'établir d'autres mesures provisoires acceptables.

Je propose donc que chacune des parties continue sur une base de réciprocité de respecter les modalités de l'Accord de 1977, dans sa forme modifiée par les ententes exposées à l'Annexe

.../2

Monsieur Lloyd N. Cutler

Négociateur spécial

Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique

Washington, D.C.